



Affaire suivie par :
L. DELOYE
E. OUTREY
R. SKARNIAK
IA-IPR d'EPS
Tél. 03 88 23 3871/ 3525 / 3859
Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Strasbourg, le 19 septembre 2025

L'Inspection Pédagogique Régionale
d'Education Physique et Sportive

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

à

Mesdames et Messieurs les enseignantes
et enseignants d'EPS

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'Établissement

Objet : Enseignement de l'E.P.S. - bilan, perspectives et organisation 2025/2026

Comme chaque année, nous transmettons nos sincères remerciements à l'ensemble des enseignants qui ont été sollicités durant l'année scolaire 2024-2025 : jurys d'examens ou de concours, membre de groupes de travail ou de commissions, tuteurs d'étudiants ou d'enseignants, formateurs, visiteurs d'enseignants stagiaires, chargés de mission. Votre professionnalisme est très apprécié, comme celui de la grande majorité des enseignants d'EPS de l'académie. Nous rappelons que ces différentes missions sont ouvertes à l'ensemble des enseignants dès lors qu'une expertise et un engagement sont manifestes.

La [circulaire de rentrée 2025](#) fixe trois priorités : "**consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves, bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité, et garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble**".

Notre discipline participe à la lutte contre les inégalités par un égal accès à la culture sportive. La mise en œuvre, dans notre académie, d'une EPS accessible à tous s'inscrit également dans cette démarche. Nous savons compter sur la mobilisation des enseignants d'EPS pour élever le niveau des acquis moteurs, méthodologiques et sociaux des élèves. Votre engagement pour accompagner tous les élèves vers la réussite dans un climat propice aux apprentissages est régulièrement reconnu par les chefs d'établissement dont vous êtes des collaborateurs appréciés.

Nous poursuivrons les échanges lors de nos rencontres en nous concentrant sur l'activité de tous les élèves : la qualité de leur engagement moteur et cognitif, le développement des interactions sociales et la construction de leur autonomie.

L'actualité de cette rentrée vous conduira à mener une réflexion collective sur l'évaluation des élèves. L'expertise des enseignants d'EPS est reconnue unanimement dans ce registre, vous constituerez un appui précieux pour dynamiser les échanges au-delà de votre discipline.

En collège, [la réforme du DNB](#) introduit un contrôle continu constitué des notes de bulletin. Vous trouverez dans la suite du courrier les recommandations de l'inspection générale concernant l'EPS.

En lycée les projets d'évaluation seront à mettre à jour suite à la parution de la [note de service du 25 août 2025](#), l'EPS a toute sa place dans ces projets.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2025-2026, sachez que votre expertise et vos compétences sont précieuses pour porter les valeurs de notre discipline EPS au service de la formation des élèves.

Avec tous nos encouragements,

Les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'Éducation Physique et Sportive

Louis DELOYE

Eric OUTREY

Richard SKARNIAK

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1. La place de l'activité physique et du sport à l'école (Circulaire du 27-08-2025)

Ce texte rappelle que les dispositifs permettant à l'élève d'avoir une pratique physique, au sein de l'école et en dehors de l'école, sont complémentaires et doivent être pensés, compris et mis en œuvre de manière cohérente et sans concurrence, avec l'intention de renforcer la continuité des différents temps éducatifs et les opportunités de pratique pour les élèves.

• **Les tests d'aptitudes physiques pour les élèves entrants en 6e** : les professeurs d'EPS de collège peuvent, dès cette rentrée 2025, faire passer ces tests permettant de positionner certaines performances de leurs élèves par rapport à la moyenne de leur groupe d'âge. Un courrier a été adressé aux collèges par monsieur le recteur à ce sujet. L'exploitation de ces données pour la discipline EPS est à construire. C'est pourquoi nous lançons un appel à candidatures pour constituer un observatoire académique de ce dispositif. Si vous êtes intéressés pour participer, écrivez à louis.deloye@ac-strasbourg.fr avant le 30 septembre 2025.

• **L'héritage des Jeux : le LABEL Génération 2030**

La rentrée 2024 avait été marquée par le déplacement de nombreux groupes scolaires aux jeux paralympiques et a laissé un souvenir impérissable aux participants (plus de 3000 dans notre académie). L'héritage des Jeux de Paris 2024 met un accent particulier sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société inclusive, notamment pour les jeunes générations.

Prolongement du label Génération 2024, le label Génération 2030, permettra aux écoles et établissements engagés de renforcer la pratique physique et sportive des élèves. Les écoles et établissements labellisés Génération 2024 sont automatiquement labellisés Génération 2030 de niveau 1, sauf avis contraire de leur part.

• **Trois temps forts :**

- La journée nationale du sport scolaire le mercredi 17 septembre 2025 "Le plaisir d'abord !"
- La semaine Olympique et paralympique au printemps 2026
- La journée olympique le 23 juin 2026

2. Mettre en œuvre la sécurité dans les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature)

Une belle dynamique académique existe et, grâce à l'EPS, les élèves peuvent vivre des expériences fortes qui favorisent leur épanouissement et transforment leur rapport à l'activité physique. Cependant, certaines contraintes, notamment financières, tiennent encore des élèves à l'écart de ces pratiques et les privent de découvertes qui pourraient marquer positivement leur parcours scolaire et personnel. Conscients de votre sensibilité à ces situations, nous vous encourageons à tout mettre en œuvre pour que ces projets puissent bénéficier à des classes entières, voire à des niveaux complets.

Depuis la mise en œuvre de la circulaire n° 2017-075 dans notre académie, 106 projets ont été validés (87 pour les collèges, 18 pour les lycées et 1 pour un lycée professionnel) (liste des [projets validés](#)). Il s'agit uniquement des projets reposant sur les activités physiques de pleine nature (APPN) à environnement spécifique, car les autres ne nécessitent pas de déclaration.

Une [fiche pratique](#) est à votre disposition pour déterminer si votre projet à venir doit être soumis à validation.

Les projets validés le sont pour une durée de trois ans et ne nécessitent pas d'actualisation ni de nouvelle validation, sauf en cas de changement des modalités de fonctionnement (activité support ou région).

Pour les nouveaux projets s'appuyant sur des APPN à environnement spécifique, un délai de six semaines est nécessaire afin d'analyser les pièces transmises et de vous accompagner si certains aspects sont incomplets. [Le dossier vierge](#) à compléter est téléchargeable sur l'packEps.

Enfin, il est important de rappeler que les [protocoles de sécurité académiques](#) doivent être appliqués, quelle que soit l'activité. Un protocole relatif aux déplacements à vélo a d'ailleurs été publié afin de permettre l'organisation de sorties en toute sécurité.

3. Développer les projets artistiques

Les projets artistiques offrent aux élèves des opportunités pour enrichir leur parcours scolaire, développer leur créativité et s'ouvrir culturellement.

Laetitia BERTRAND, professeure d'EPS et coordonnatrice académique danse et arts du cirque auprès de la délégation académique à l'action culturelle (DAAC), met son expertise à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration et la relecture des projets artistiques. Elle pourra également vous aider à trouver des structures ou artistes partenaires ou vous guider dans l'utilisation du pass culture pour le financement.

Le Groupement d'intérêt public (Gip) - Action culturelle milieu scolaire d'Alsace (Acmisa) - est également un soutien artistique et financier. Ainsi, chaque année, des projets fédérateurs portés par des structures culturelles du territoire, des résidences d'artistes et des résidences de journaliste dans les écoles et les établissements scolaires de l'académie de Strasbourg constituent des ressources pour mener à bien vos projets.

Pour déposer un projet GIP-ACMISA, qu'il s'agisse d'un projet de classe ou d'un projet fédérateur, veuillez vous rendre sur Arena Strasbourg, puis accéder à l'onglet "Scolarité du second degré". Dans le menu déroulant des dispositifs proposés, sélectionnez "Projet de classe GIP-ACMISA" ou "Projet fédérateur GIP-ACMISA" pour renseigner votre projet. Les cahiers des charges y sont également disponibles pour vous guider.

Nous vous encourageons aussi à consulter le site de la DAAC pour plus d'informations sur les ressources disponibles.

En complément, des formations en danse et arts du cirque, axées sur le thème de l'ouverture culturelle, sont proposées dans le cadre de l'E AFC (École Académique de la Formation Continue) et sont ouvertes à tous les enseignants, quelle que soit leur discipline.

4. Enseigner l'EPS en langue étrangère

Au-delà des dispositifs linguistiques existants, cette année voit l'installation dans plusieurs collèges de l'académie de parcours renforcés en langues adossés à des DNL (Discipline Non Linguistique). L'objectif est pluriel : accroître l'exposition des élèves aux langues enseignées dans les établissements, faire exister les langues en dehors des seuls cours de langues et leur donner ainsi toute leur dimension d'outil de communication comme nous y invitent les programmes, exploiter pleinement la dimension linguistique de toutes les disciplines et valoriser les compétences linguistiques des enseignants des autres disciplines. Ces dispositifs, parce qu'ils s'appuient sur les ressources humaines en présence dans chaque établissement, prennent des formes variées pour s'adapter aux contextes locaux.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos équipes de direction et de vos collègues linguistes et non-linguistes, pour mener collégalement une réflexion sur ce qui pourrait être mis en place à l'échelle de votre établissement pour faire vivre conjointement les langues et l'EPS. S'il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'une certification complémentaire en langue dans le cadre de ces dispositifs, en collège ou en lycée en DNL hors SELO, nous vous rappelons néanmoins leur existence et la reconnaissance d'une maîtrise linguistique solide à niveau B2 du CECRL dont elles sont garanties. Des informations relatives aux certifications complémentaires en langues vous parviendront au cours du premier trimestre. N'hésitez pas à candidater.

5. Savoir nager

Nous menons une politique volontariste pour vous accompagner dans l'apprentissage du savoir nager. Outre nos formations, nous menons des concertations avec les propriétaires de piscine et avec la CEA. Ce travail est réalisé conjointement avec nos collègues du 1^{er} degré. Depuis quelques années nous vous encourageons à mettre en place des stages de remédiations en fin d'année après le 15 juin. Le suivi de l'acquisition de l'ASNS est crucial pour vous permettre d'engager un dialogue avec vos directions, et pour nous donner un état des lieux académique.

Nous remercions celles et ceux qui ont effectué ces validations dans le LSU en juin, il est encore temps de réaliser cette opération jusqu'au 30 septembre. [Tous les tutoriels sont en ligne.](#)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Se former pour accompagner les élèves

Une analyse approfondie de vos demandes de formation déposées sur lpackEps a été réalisée, ce qui a permis d'actualiser l'offre proposée par l'École Académique de la Formation Continue (E AFC).

Pour cette année, les APSA supports de formation seront : épreuves combinées, escalade, savoir nager, acrosport, arts du cirque, badminton, rugby, football et yoga. Les formateurs s'engagent fortement pour construire des dispositifs innovants permettant de questionner les pratiques pédagogiques, de favoriser le renouvellement des gestes professionnels et ainsi de contribuer à une meilleure prise en compte des besoins des élèves.

Nous vous encourageons à postuler en équipe à ces offres de formation, afin de créer des dynamiques collectives avec vos collègues et d'expérimenter ensemble des évolutions dans le parcours de formation des élèves. Les inscriptions seront ouvertes progressivement sur [le site dédié de l'académie de Strasbourg](#). Vous y trouverez des formations disciplinaires, mais également des formations transversales et inter catégorielles en lien avec les thématiques actuelles. Après avis de la hiérarchie, les candidatures seront confirmées par l'E AFC en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés. Cette offre sera régulièrement enrichie et vous serez informés des actualisations via votre messagerie académique.

2. Être accompagné durant sa carrière

Les corps d'inspection poursuivent l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation. Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Les actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), reposent sur les différentes visites réalisées.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion. Nous poursuivons également notre politique d'accompagnement en direction des enseignants en début de carrière, des entrants dans l'académie et des enseignants expérimentés (hors-classe) sous forme de visites conseils (hors rendez-vous de carrière).

Il existe enfin des parcours individualisés pour les enseignants qui se retrouvent confrontés à un moment donné de leur carrière à des questionnements ou des difficultés. Ainsi vous retrouverez [sur cette page](#) différents dispositifs pour lesquels vous avez la possibilité de nous contacter. En complément, l'académie propose plusieurs dispositifs d'écoute, d'aide et d'accompagnement dans la plus grande confidentialité ([informations](#)).

ÉLÉMENTS D'ORGANISATION DE L'EPS 2025/2026

1. Recueil des données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, aux sections sportives scolaires et aux enseignants.

IpackEps évolue chaque année afin, d'une part, de simplifier le remplissage des données obligatoires et, d'autre part, de vous offrir de nouvelles fonctionnalités utiles au quotidien.

Par exemple, cette année, dans le cas d'un remplacement, lorsque vous déclarez qu'un enseignant en remplace un autre, la répercussion est automatique sur les groupes, les emplois du temps, etc. Le remplaçant récupère ainsi l'emploi du temps, les groupes et les élèves de l'enseignant initial. Vous pouvez retrouver la présentation de ces nouvelles fonctionnalités sur [le site académique](#).

Le remplissage des données est effectué par la grande majorité des enseignants et nous vous en remercions. Pour rappel, il est de la responsabilité de chaque enseignant d'EPS de compléter l'application de manière exhaustive.

La date butoir pour renseigner IpackEps est fixée au 30 septembre 2025.

2. Certificat médical, inaptitude et présence en cours d'EPS

Pour offrir un cadre propice à l'épanouissement de chaque élève, la circulaire de rentrée rappelle l'importance de promouvoir les comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale. L'EPS joue un rôle central dans cette dynamique : elle respecte la diversité des potentiels et s'inscrit résolument dans la logique d'une école inclusive.

Cependant les résultats aux examens certificatifs EPS montrent un écart de résultats entre les filles et les garçons. Par ailleurs, le taux d'inaptitude est plus important chez les élèves les plus éloignés de la pratique (par exemple 8 % des filles de la voie professionnelle sont inaptes aux examens). Ces constats invitent l'ensemble des équipes à engager une réflexion sur l'offre de formation pour permettre à chaque élève, dès la 6^e, de construire un rapport positif à l'activité physique et de bénéficier de formes de pratiques scolaires adaptées, favorisant la progression de toutes et tous ([résultats complets des examens en EPS](#)).

Afin d'éviter le décrochage scolaire en EPS, il convient de rappeler qu'en cas d'inaptitude, la présence des élèves en cours constitue le principe de référence. Elle garantit le suivi des apprentissages et le développement des compétences transversales, méthodologiques et sociales. En parallèle, une concertation doit être engagée entre la famille, l'élève, l'infirmière, les professeurs d'EPS, ainsi que l'équipe de direction, afin d'adapter l'enseignement des activités physiques et sportives au plus près des possibilités de l'élève, tout en préservant son capital santé. Enfin, pour les situations particulières, et selon l'état de santé de l'élève, des décisions pourront être prises en concertation avec le chef d'établissement.

Nous encourageons chaque équipe à être attentif au suivi des inaptitudes dans vos établissements de la 6^e à la terminale. IpackEPS contient un nouveau module de gestion des certificats médicaux qui est un levier au service du développement d'une EPS accessible à tous dans chaque établissement. **Vous pouvez expérimenter ce module cette année, dont l'utilisation sera généralisée l'année prochaine ([tutoriel](#)).**

3. Organisation des évaluations certificatives en EPS

A. Au lycée

Les circulaires académiques, comprenant un calendrier détaillant toutes les échéances relatives aux examens, ont été publiées et transmises à vos établissements afin de faciliter l'organisation du Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour la session 2026. La plateforme IpackEps est à compléter avant le 30 septembre 2025.

Concernant l'évaluation trimestrielle des élèves figurant sur le bulletin et les notes issues des épreuves de CCF, il est important de rappeler que « les notes obtenues lors des CCF constituent un élément de la note trimestrielle » (Guide de l'évaluation). Ainsi, la note du bulletin et celle du CCF doivent être cohérentes, sans pour autant être nécessairement identiques. Vous pouvez donc attribuer une moyenne en EPS au conseil de classe, même si le CCF n'a pas encore eu lieu.

Afin de garantir le bon déroulement des épreuves, il est essentiel d'informer les élèves des dates des CCF, de leur remettre une convocation et de les faire émarger lors des épreuves. Une vigilance particulière est également attendue concernant la validité des certificats médicaux. Tout au long de l'année, les certificats médicaux devront donc être déposés après vérification de leur conformité (présence obligatoire des mentions : nom, prénom, date de naissance du candidat, durée et type d'inaptitude, numéro RPPS du médecin).

La saisie des notes de la première épreuve de CCF devra être effectuée avant les vacances de février, afin d'identifier et de résoudre rapidement toute difficulté technique.

B. Au collège

L'évolution des modalités d'évaluation du contrôle continu au DNB nécessite une note chiffrée pour l'EPS. L'inspection générale d'EPS a formulé les recommandations suivantes qui permettent de définir quelques principes communs pour la construction de cette note.

Principes généraux

L'évaluation au DNB en EPS fait partie intégrante du projet pédagogique de la discipline défini par l'ensemble des enseignants d'EPS de l'établissement. La note de contrôle continu proposée en EPS pour le DNB s'appuie sur des évaluations réalisées lors de la classe de troisième. Elle rend compte de l'acquisition des attendus du programme EPS.

Modalités d'évaluation

La note finale prise en compte pour le contrôle continu, de 0 à 20, est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation d'au moins trois activités physiques et sportives. Ces APSA doivent relever de trois champs d'apprentissage différents. Les modalités d'évaluation dans les APSA sont définies par l'équipe des enseignants d'EPS et communes à toutes les classes de troisième : elles sont décrites dans un protocole d'évaluation annexé au projet pédagogique EPS.

Toutes les APSA pratiquées en classe de troisième sont potentiellement certificatives (à condition d'avoir bénéficié d'un nombre d'heures d'enseignement jugé suffisant par l'équipe EPS de l'établissement).

Les élèves en situation de handicap ou d'inaptitude présentant un handicap ou une inaptitude partielle peuvent bénéficier d'épreuves adaptées. Un handicap ou une inaptitude totale ne permettant pas une pratique physique, attestée par l'autorité médicale, entraîne une dispense d'épreuves.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique mise en place doit respecter le principe « un professeur-une classe » sur l'ensemble de l'année scolaire, les élèves étant notés par l'enseignant de leur classe.

4. Site académique EPS

Régulièrement mis à jour il met à disposition un certain nombre de ressources. Nous invitons les enseignants à s'inscrire à [la liste de diffusion EPS](#). Les membres de cette liste sont régulièrement informés des mises à jour, des nouveautés qui touchent la discipline et des évolutions des textes officiels.

5. Inspection pédagogique régionale

L'inspection pédagogique régionale d'EPS est, pour l'année scolaire 2025-2026, composée comme suit :

- Monsieur Louis DELOYE, IA-IPR en EPS,
- Monsieur Éric OUTREY, IA-IPR en EPS,
- Monsieur Richard SKARNIAK, IA-IPR en EPS.

En fonction du dossier ou de la teneur du sujet, vous pourrez être réorienté vers l'IA-IPR plus particulièrement en charge de son pilotage ou de son suivi.

Chargés de mission auprès
de l'inspection pédagogique régionale :

Sébastien CHANE-LAP
Laurent COURNAPEAU
Pascal FAIVRE-PIERRET
Nadège LORENZON
Gérald MONNIER
Jerôme MATHIEU
Marjorie ZOOG

Autres missions :

Sections sportives scolaires : Rozenn PENCREACH
Sportifs de hauts niveau : Jérémie HAEUSSER
Webmestre, référent ipackEPS et conseiller technique
examens : Laurent SCHILIS
IAN (Interlocuteur Aca. pour le Num.) : Laurent SCHILIS

Vous trouverez sur le site le [Vademecum](#) précisant des aspects fonctionnels et pédagogiques.